

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> CONTENEURS D'ENTREPOSAGE ET D'EXPÉD	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-115984/A	<b>Date</b> 2012-02-28
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-115984	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HL-434-59487	
<b>File No. - N° de dossier</b> hl434.W8486-115984	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-04-10</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Martin, Erik	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hl434
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3842 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5227
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Fuel & Construction Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	W2481	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 7 CF SUPPLY DEPOT STN FORCES P.O.BOX 10500 EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>NSN - NNO: 8145-21-907-6111 CONTENEURS D'ENTREPOSAGE ET D'EXPÉDITION LES ARTICLES DOIVENT ÊTRE FOURNIS STRICTEMENT CONFORME AU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES QUI SERA FOURNI SUR DEMANDE AUX SOUMISSIONNAIRES.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>POUR RECEVOIR UNE COPIE DU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES, LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT EN FAIRE LA DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR À ERIK MARTIN AU 819-956-5227 EN INDIQUANT LE NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES ET L'ADRESSE POSTALE COMPLÈTE.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li># DE PIÈCE: 8877806-1 COF (code de l'OTAN des fabricant): 35907 - DIRECTOR GENERAL LAND EQUIPMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8877806-1</li> </ul>	WB941	W1941	20	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>NSN - NNO: 2590-21-919-4430 ÉCRAN, SUPPORT PLATE-FORME LES ARTICLES DOIVENT ÊTRE FOURNIS STRICTEMENT CONFORME AU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES QUI SERA FOURNI SUR DEMANDE AUX SOUSSIONNAIRES.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>POUR RECEVOIR UNE COPIE DU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES, LES SOUSSIONNAIRES DOIVENT EN FAIRE LA DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR À ERIK MARTIN AU 819-956-5227 EN INDIQUANT LE NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES ET L'ADRESSE POSTALE COMPLÈTE.</li> <li># DE PIÈCE: 9376605-1 COF: 35907 - DIRECTOR GENERAL LAND EQUIPMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 9376605-1</li> </ul>	WB941	W1941	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
3	<p>NSN - NNO: 5340-21-908-0679 CROCHET , ANGLE DOUBLE LES ARTICLES DOIVENT ÊTRE FOURNIS STRICTEMENT CONFORME AU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES QUI SERA FOURNI SUR DEMANDE AUX SOUSSIONNAIRES.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>POUR RECEVOIR UNE COPIE DU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES, LES SOUSSIONNAIRES DOIVENT EN FAIRE LA DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR À ERIK MARTIN AU 819-956-5227 EN INDIQUANT LE NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES ET L'ADRESSE POSTALE COMPLÈTE.</li> <li># DE PIÈCE: 8877453-1 COF: 35907 - DIRECTOR GENERAL LAND EQUIPMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8877453-1</li> </ul>	WB941	W1941	15	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
4	<p>NSN - NNO: 2590-21-908-6344            COU DE REMPLISSAGE            LES ARTICLES DOIVENT ÊTRE FOURNIS            STRICTEMENT CONFORME AU JEU DE            DOCUMENTS TECHNIQUES QUI SERA            FOURNI SUR DEMANDE AUX            SOUMISSIONNAIRES.            •            POUR RECEVOIR UNE COPIE DU JEU DE            DOCUMENTS TECHNIQUES, LES            SOUMISSIONNAIRES DOIVENT EN FAIRE            LA DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR À ERIK            MARTIN AU 819-956-5227 EN            INDIQUANT LE NUMÉRO DE L'APPEL            D'OFFRES ET L'ADRESSE POSTALE            COMPLÈTE.            •            # DE PIÈCE: 8877973-1            COF: 35907 - DIRECTOR GENERAL            LAND EQUIPMENT            NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907            Part No. - N° de la partie:            8877973-1</p>	WB941	W1941	5	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	<p>NSN - NNO: 5340-21-908-4097            COURROIE            LES ARTICLES DOIVENT ÊTRE FOURNIS            STRICTEMENT CONFORME AU JEU DE            DOCUMENTS TECHNIQUES QUI SERA            FOURNI SUR DEMANDE AUX            SOUMISSIONNAIRES.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>POUR RECEVOIR UNE COPIE DU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES, LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT EN FAIRE LA DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR À ERIK MARTIN AU 819-956-5227 EN INDIQUANT LE NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES ET L'ADRESSE POSTALE COMPLÈTE.</li> </ul> <p># DE PIÈCE: 8878051-1            COF: 35907 - DIRECTOR GENERAL            LAND EQUIPMENT            NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907            Part No. - N° de la partie:            8878051-1</p>	W248A	W2481	100	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
6	<p>NSN - NNO: 5340-21-908-4097            COURROIE            LES ARTICLES DOIVENT ÊTRE FOURNIS            STRICTEMENT CONFORME AU JEU DE            DOCUMENTS TECHNIQUES QUI SERA            FOURNI SUR DEMANDE AUX            SOUMISSIONNAIRES.            •            POUR RECEVOIR UNE COPIE DU JEU DE            DOCUMENTS TECHNIQUES, LES            SOUMISSIONNAIRES DOIVENT EN FAIRE            LA DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR À ERIK            MARTIN AU 819-956-5227 EN            INDIQUANT LE NUMÉRO DE L'APPEL            D'OFFRES ET L'ADRESSE POSTALE            COMPLÈTE.            •            # DE PIÈCE: 8878051-1            COF: 35907 - DIRECTOR GENERAL            LAND EQUIPMENT            NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907            Part No. - N° de la partie:            8878051-1</p>	WB941	W1941	200	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
7	<p>NSN - NNO: 2590-21-9111-9678 ÉCRAN DE SÉCURITÉ, MONTAGE SUR VÉHICULE LES ARTICLES DOIVENT ÊTRE FOURNIS STRICTEMENT CONFORME AU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES QUI SERA FOURNI SUR DEMANDE AUX SOUMISSIONNAIRES.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>POUR RECEVOIR UNE COPIE DU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES, LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT EN FAIRE LA DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR À ERIK MARTIN AU 819-956-5227 EN INDIQUANT LE NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES ET L'ADRESSE POSTALE COMPLÈTE.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li># DE PIÈCE: 9376595-1 COF: 35907 - DIRECTOR GENERAL LAND EQUIPMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 9376595-1</li> </ul>	WB94I	W194I	5	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
9	<p>NSN - NNO: 2540-21-913-0028 ENSEMBLE D'ATTELAGE, REMORCAGE LES ARTICLES DOIVENT ÊTRE FOURNIS STRICTEMENT CONFORME AU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES QUI SERA FOURNI SUR DEMANDE AUX SOUSSIONNAIRES.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>POUR RECEVOIR UNE COPIE DU JEU DE DOCUMENTS TECHNIQUES, LES SOUSSIONNAIRES DOIVENT EN FAIRE LA DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR À ERIK MARTIN AU 819-956-5227 EN INDIQUANT LE NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES ET L'ADRESSE POSTALE COMPLÈTE.</li> <li># DE PIÈCE: 9375128-1 COF: 35907 - DIRECTOR GENERAL LAND EQUIPMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 9375128-1</li> </ul>	WB941	W1941	5	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables
5. Livraison
6. Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clause du guide des CCUA
13. Documents de sortie - distribution
14. Préparation pour la livraison
15. Traçabilité - code OTAN des fabricants
16. Instructions d'expédition

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

### **3. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2011-05-16) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : \_\_\_\_ (\_\_\_\_) jours

L'article 12 de 2003, appelées Rejet d'une soumission sont modifiées comme suit :

Remplacer les paragraphes 1.(a) et (b) par les suivants :

1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :
  - (a) le soumissionnaire est assujéti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ;
  - (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait ;

#### 1.1 Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30
B4024T	Aucun produit de remplacement	2006-08-15

#### 1.2 Unités de distribution

LES FOURNISSEURS SONT PRIÉS DE NOTER LES UNITÉS DE DISTRIBUTION PRÉCISÉES. S'ILS PROPOSENT DES PRIX POUR DES UNITÉS DE DISTRIBUTION AUTRES QUE CELLES INDIQUÉES, ILS DOIVENT PRÉCISER L'UNITÉ DE DISTRIBUTION OFFERTE.

#### 1.3 Certifications des fournitures

Le(s) article(s) offert(s) sont(est) en tous points conforme(s) avec la description d'achat, incluant les normes d'emballage et les dispositions relatives à l'assurance de la qualité si applicable, contenue dans la demande de soumission.

## 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 5. Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le plus tôt possible, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_.

## 6. Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Aux fins de la présente demande de propositions, les codes OTAN des fabricants (un ou plus) indiqués constituent les seules sources approuvées d'approvisionnement des numéros de pièce requis.

Lorsqu'un soumissionnaire propose de fournir le produit correspondant à un numéro de pièce demandé, il ne doit indiquer le COF connexe que s'il est en mesure de fournir des preuves documentaires permettant de retracer le produit directement à une source d'approvisionnement approuvée par l'OTAN.

S'il n'est pas en mesure de démontrer que le matériel qu'il propose de fournir provient directement de la source approuvée d'approvisionnement, ou s'il n'a pas obtenu la permission écrite de la source approuvée d'approvisionnement correspondant au COF cité, le soumissionnaire est tenu d'indiquer le nom d'un autre fabricant du matériel proposé, mais, dans ce cas, il ne doit pas indiquer le COF.

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans tout contrat résultant fera l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été

---

fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra:

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, aux frais et aux risques de ce dernier, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par l'État, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par l'État, et les coûts auquel, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

---

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Les prix doivent figurer dans les détails de l'article seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

##### 1.1 Note - Taux de change

"Il ne sera pas tenu compte des demandes de garantie concernant la fluctuation des taux de change ou des acomptes, à moins que ces dernières ne soient précisées dans la présente."

#### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

##### 1.1.1 Critères d'évaluation - technique

Les facteurs OBLIGATOIRE énumérés ci-après seront pris en considération au moment de l'évaluation de chaque soumission :

- a) Conformité technique;
- b) Exigence d'inspection;
- d) Exigence d'emballage;
- e) Documentation descriptive (s'il y a lieu);
- g) Acceptation des autres modalités établies dans la demande de soumission;
- h) Exécution de la demande de soumission.

#### 1.2 Évaluation financière

Référence de CCUA	Section	Date
A0220T	Évaluation du prix	2007-05-25

##### 1.2.1 Critères d'évaluation - financière

Les facteurs OBLIGATOIRE énumérés ci-après seront pris en considération au moment de l'évaluation de chaque soumission :

- a) Conformité aux méthodes d'établissement des prix proposées;
- b) Prix (prix ferme, en dollars canadien, DDP rendu droit acquittés destination Incoterms 2000);

### 2. Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

### 3. Méthode de sélection - Articles multiples

On recommandera d'attribuer le marché à l'entrepreneur qui présente la soumission recevable la moins disante comme suit.

- a. Les articles dotés d'un seul NNO et qui doivent être livrés à des destinations uniques seront attribués individuellement.
- b. Les articles dotés de NNO semblables et qui doivent être livrés à diverses destinations seront attribués ensemble (toutes les destinations par NNO).

#### 3.1 Plus d'un contrat peut être attribué en réponse à cette sollicitation

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 1.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

##### **Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$**

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) ( ) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) ( ) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-115984/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

h1434W8486-115984

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1434

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-115984

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml>).

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les à déterminer jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

#### 4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, **derésilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

### 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

**Erik Martin, Spécialiste en approvisionnements**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux de la gestion de l'approvisionnement

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

Portage III, 7A2, 11 rue Laurier

Gatineau QC K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-3842 Télécopieur: (819) 956-5227

Courriel: erik.martin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans le contrat, selon un montant total de à déterminer \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### 6.3 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

## 7. Facturation

LES FACTURES, CONNAISSEMENTS ET INVENTAIRES DU CONTENU DOIVENT PORTER LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU TPSGC, LE NUMÉRO DU CONTRAT ET CODES FINANCIERS FACTURES:

1. Les factures doivent être présentées sur vos propres formulaires de facturation, adressées au destinataire et doivent comprendre:
  - a) la date;
  - b) nom et adresse du destinataire;
  - c) numéro d'article, quantité, numéro de pièce, de référence de nomenclature, ainsi que la description des articles;
  - d) numéro du contrat.
2.
  - a) Envoyer l'original et une (1) copie au destinataire approprié,
  - b) une (1) copie au:
 

Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux  
Division des produits pétroliers et des produits de construction, SACGA  
7A2, Place du Portage, Phase III  
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5  
**Attention: Erik Martin, Division HL**
  - c) une (1) copie au:
 

Quartier général de la Défense Nationale  
Édifce MGén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa, Canada K1A 0K2

**À l'attention de: Nadine Baril, DLP 10-2-2-7**

Un paiement sera effectué qu'à la réception de factures satisfaisantes auxquelles les documents de sorties spécifiés et (ou) les autres documents demandés dans le présent contrat, sont à l'appui.

3. Les factures ne doivent pas être soumises avant la livraison.

**8. Attestations**

**8.1** Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

**9. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

**10. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2011-05-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Besoin;
- d) Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du à déterminer.

**11. Contrat de défense**

Clause du guide des CCUA A9006C (2008-05-12) Contrat de défense

**12. Clauses du guide des CCUA**

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
B4019C	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2007-11-30
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada <b>ARTICLE #1 et #7</b>	2011-05-16
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis <b>ARTICLE #1 et #7</b>	2010-01-11
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) <b>ARTICLE #1 et #7</b>	2010-08-16
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2010-08-16
D5604C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger <b>ARTICLE #1 et #7</b>	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux	2010-01-11

D5606C	États-Unis <b>ARTICLE #1 et #7</b> Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada <b>ARTICLE #1 et #7</b>	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

### 13. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a) exemplaire 1 : envoyé par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b) exemplaires 2 et 3 : avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c) exemplaire 4 : à l'autorité contractante;
- d) exemplaire 5 : au  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2  
**À l'attention de : Nadine Baril, DLP 10-2-2-7**
- e) exemplaire 6 : au représentant de l'assurance de la qualité;
- f) exemplaire 7 : à l'entrepreneur;
- g) exemplaire 8 : pour les entrepreneurs non-canadiens :  
DAQ/Administration des contrats  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2  
Courriel : [ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca](mailto:ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca)

**Remarque :** Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les exemplaires 2, 3, 4 et 5 ne sont pas requis et peuvent être détruits.

### 14. Préparation pour la livraison

#### 14.1 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer TOUS les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer TOUS les articles à raison de UN (1) unité par paquet.

### 15. Traçabilité - code OTAN des fabricants

Le matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra :

- a) résilier le contrat pour inexécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de celui-ci et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le montant correspondant à tous les coûts engagés par l'État pour refaire

l'achat et tous les autres coûts associés, y compris tous les coûts supplémentaires que pourrait entraîner l'accélération de la production ;

- b) conserver l'article et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le versement d'un montant correspondant à la différence des coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, calculés par l'État, et des coûts que, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait engagés s'il avait obtenu et livré un article en tout point identique à celui qui avait été demandé aux termes du contrat.

## 16. Instructions d'expédition

### 16.1 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés MONTRÉAL et EDMONTON. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.
  - a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster, Edmonton (Alberta)  
Téléphone : 780-973-4011, poste 4524
  - b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Montréal (Québec)  
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282